

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
6 AVRIL 2021  
SALLE COLOMBIERS – BLOSSEVILLE SUR MER**

La séance est ouverte à 18h15.

Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

<i>Délégués Titulaires</i>		<i>Délégués Suppléants</i>	
<b>Délégués communautaires</b>			
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 16 délégués présents</b>			
ALIGNY Jean François	E	LANGLOIS Charles-Henri	
BOUST Emmanuel	P	LIEURY Benoit	
CANU Jean-Pierre	P	CAPRON Stéphanie	
CLAEYSSENS Luc	P	BIGOTTO Serge	
COUROYER Alain	P	LETAILLEUR Lucie	
DESCHAMPS Joël	P	LENDORMY Philippe	
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
FOLLIN Stéphane		BATISTELLA Karine	P
GODEFROY Noel	P	RABAULT Jean Louis	
GUERIN Yves	A	GUEDIN Denis	A
LEGROS Daniel		PESQUET Carole	P
LEJEUNE Frédéric	P	PAUMELLE Jean Baptiste	
MATEUF Olivier	E	EMO Sébastien	E
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Hélène	
PICARD Bruno	P	EMO Michel	
RENAUX Jean-Paul	P	PLUCIENNIK Chantal	
TAILLEUX Bernard	A	FAUCON Patrice	
THOMAS Jean Jacques	P	BOULLARD Didier	
VANIER Pascal	P	GAILLANDRE Alain	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 6 délégués présents</b>			
BAR Grégory	A	PASQUIER François	A
BOUDIN Laurent	A	SORTAMBOSC Sébastien	A
BOUGON Dominique	P	PIECQ Didier	
BOUST Serge	P	FRANCOIS Charline	
CAPRON Pascal	P	AUGER Guy	
DALLE Jean-Christophe	E	LEFORESTIER Edouard	
LARCHEVEQUE Philippe	P	BLOC Jean-François	
LARDANS Etienne	P	CANU Michel	
LECONTE Olivier	A	MARET Christophe	A
LEROUX Christian	E	GUEVILLE Daniel	
MENAGER Pierre-Yves	P	BRIENS Christian	
WENDLING Magalie	E	HOUSSAYE Monique	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : 4 délégués présents</b>			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
CERVEAU Josiane	P	PORET Martine	
COTE Philippe	P	CABOT Jean-Marie	
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
TIERCELIN Gérard	A	DUVAL Marie-Christine	
<b>Délégués communaux (Hors GEMAPI) : 5 délégués présents</b>			
<b>BENESVILLE</b>			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
<b>BRETTEVILLE SAINT LAURENT</b>			
ROUSSIGNOL Claude	P	CALLENS Vincent	
<b>CANVILLE LES DEUX EGLISES</b>			
PORET Martine	P	CEROU Martin	
<b>GONZEVILLE</b>			
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
<b>PRETOT-VICQUEMARE</b>			
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
<b>REUVILLE</b>			
LECLERCQ Hervé	P	DUFOUR Thierry	

## 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion dressé par le Receveur reprend les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites.

Considérant la régularité des opérations, et statuant sur

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents** déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le quorum étant atteint, le Président du Syndicat quitte la salle sans prendre part au vote.

La lecture du compte administratif 2020 est faite par Monsieur Claude ROUSSIGNOL doyen d'âge. Il propose aux délégués le vote du compte administratif 2020 comme suit :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	279 222,50 €
Recettes	300 933,29 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>+ 21 710,79 €</b>
Investissement	Réalisé
Dépenses	108 034,96 €
Recettes	141 176,68 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>+ 33 141,72 €</b>
Excédent de fonctionnement antérieur	+ 15 748,91 €
Excédent d'investissement antérieur	+ 150 049,15 €
<b>Excédent de Fonctionnement reporté</b>	<b>+ 37 459,70 €</b>
<b>Excédent d'Investissement cumulé</b>	<b>+ 183 190,87 €</b>

**Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 3 - RESTES A REPORTER

Monsieur Philippe DUFOUR reprend la présidence du Comité Syndical et fait la lecture des restes à reporter de 2020 vers 2021.

	Budget cumulé	Réalisations	Budget cumulé réalisation	Reste engagé	Restes à réaliser A VOTER
<b>01 Excédent investissement reporté</b>					
001	Excédent antérieur reporté	150 049,15		150 049,15	
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 001</b>	<b>150 049,15</b>		<b>150 049,15</b>	
<b>040 Opérations d'ordre transfert entre sections</b>					
28131	amortissements:	2 299,00	2 290,00	8,90	
28041432	amortissement central rural	58 099,02	58 096,30		
28128	amortissements 2128	528,24	528,24		
28158	Amort immo. Autres installations techniq	1 571,84	1 571,84		
28162	Amort immo. Matériel de transport	600,00	600,00		
28183	Amort immo. Matériel de bureau & inform	201,58	201,58		
28184	Amort immo. Mobilier	58,74	58,74		
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 040</b>	<b>61 388,00</b>	<b>61 381,91</b>	<b>8,90</b>	
<b>10 Dotations fonds divers et réserves</b>					
10222	F.C.T.V.A.	76 854,00	79 825,67	-2 971,67	
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 10</b>	<b>76 854,00</b>	<b>79 825,67</b>	<b>-2 971,67</b>	
<b>13 Subventions d'investissement</b>					
1328	Autres Subv. d'équip. non transférables	3 276,00		3 276,00	
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 13</b>	<b>3 276,00</b>		<b>3 276,00</b>	
<b>21 Immobilisations corporelles</b>					
2111	Terrain nu	400,00		400,00	400,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 21</b>	<b>400,00</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>291 938,15</b>	<b>141 176,68</b>	<b>150 762,47</b>	<b>400,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>291 938,15</b>	<b>141 176,68</b>	<b>150 762,47</b>	<b>400,00</b>

Delphine HEUDRON indique que les restes à reporter en investissement correspondent pour l'essentiel à des études lancées en 2020 (Chemin du Val à Veules-les-Roses, Rue du chêne à Riolo à Luneray) qui ont pris du retard, ainsi que les financements des travaux correspondants.

**L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents les restes à reporter de 2020 vers 2021 :**

- en dépenses d'investissement pour un montant de 144 558 € (cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante-huit euros).
- en recettes d'investissement de 2020 vers 2021 pour un montant de 400 € (quatre cents euros).

## 4 - RESULTAT 2020

Le résultat de 2020 est présenté et affecté comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté	15 748,91 €
Excédent de Fonctionnement 2020	21 710,79 €
<b>Total Excédent de Fonctionnement 2020</b>	<b>37 459,70 €</b>

Excédent d'Investissement reporté	150 049,19 €
Excédent d'Investissement 2020	33 141,72 €
<b>Total Excédent d'Investissement 2020</b>	<b>183 190,87 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2020 s'établissent ainsi,

Dépenses d'Investissement reportées	144 558,00 €
Recettes d'Investissement reportées	400,00 €
<b>Solde négatif</b>	<b>144 158,00 €</b>

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit corrigé du solde des restes à reporter), ce besoin d'autofinancement est de 0,00 €.

<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (dépenses)</b>	<b>37 459,70 €</b>
<b>Report de l'excédent d'Investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>183 190,87 €</b>

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2020.

## 5- AMORTISSEMENTS

Delphine HEUDRON présente le tableau dans lequel sont reportés les amortissements par article :

Article	Intitulé	Compte Inverse	Montant Acquisition	Année Affect.	Durée	Début Amort.	Fin Amort.	annuité amortissement	Montant amorti au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Montant Amortiss. de l'exercice 2021	Montant Amortiss. 31/12/2021	Valeur Nette au 31/12/2021
Subventions Equipement contrat rural	20414SubvEquipementRuralDV	2041412	861 488,80	Divers	15	2 021	2 025	56 095,92	540 998,28	280 500,52	56 099,92	617 098,20	224 400,60
										resultat 2021	56 099,92	617 098,20	224 400,60
COURDEL CADOTS RECOLLEMENT	2012RECOCADOTS	2012	780,00	22/07/2015	5	2 020	2 024	136,00		780,00	136,00	136,00	624,00
										resultat 2021	136,00	136,00	624,00
EXCHAUSSE	2051LONVEB12018	2051	438,00	06/06/2018	3	2 023	2 025	146,00		438,00	146,00	146,00	292,00
										resultat 2021	146,00	146,00	292,00
PLANTS AMBRES 2018	2111PLANTATIONSAMBRES211	2111	750,11	07/07/2020	3	2 023	2 023	250,04		750,11	250,04	250,04	500,07
PLANTATIONS 2018	2111PLANTATIONS2018	2111	105,48	23/05/2018	3	2 023	2 023	35,16		105,48	35,16	35,16	70,32
PLANTATIONS BOURG DUN 2018	2111PLANTATIONSBOURG2018	2111	621,30	13/12/2018	3	2 023	2 023	207,10		621,30	207,10	207,10	414,20
PLANTS PASC BOURG DUN 2017	2111PLANTATIONS2017	2111	954,55	09/07/2017	3	2 023	2 023	304,85		954,55	304,85	304,85	609,70
PLANTATIONS 2016	2111PLANTATIONS2016	2111	300,00	30/05/2016	3	2 023	2 023	96,67		300,00	96,67	96,67	193,33
PLANTS PACINES 2016	20104890343230	2111	331,88	25/08/2016	3	2 023	2 023	110,63		331,88	110,63	110,63	221,25
PLANTATIONS 2020	201006317381339	2111	509,35	30/03/2020	3	2 023	2 023	169,78		509,35	169,78	169,78	339,57
PLANTATIONS REVEUILLE 2020	2111Plant Reveuille2020	2111	863,06	11/02/2020	3	2 023	2 023	287,69		863,06	287,69	287,69	375,37
										resultat 2021	1 421,01	1 421,01	2 842,02
SEHELL BOLLAIN 2018	2118SEHELL2018	2118	1 984,72	01/01/2018	3	2 023	2 021	528,24	1 056,48	528,24	528,24	1 984,72	
OUTILS PARS BLERME	2118PARSBLERME-BOLINO-DUN	2118	1 128,00	30/11/2020	3	2 023	2 023	382,00		1 128,00	382,00	382,00	746,00
REBORNAGE 2020 LA CHAPELLE	2118PARCELLE2020-2020	2118	1 056,00	25/10/2020	3	2 023	2 023	352,00		1 056,00	352,00	352,00	704,00
PLAN RECO 2018-17 LA CHAPELLE	2118TopoParcelles2018-2018	2118	780,00	03/11/2020	3	2 023	2 023	260,00		780,00	260,00	260,00	320,00
										resultat 2021	1 512,24	1 512,24	3 024,48
SEBROU MAILLAIN 2018	2118SEBROU MAILLAIN2018	2118	1 124,10	02/07/2018	6	2 028	2 023	187,35	487,11	636,99	187,35	824,34	449,76
ACROPOLE	2118POMP 2021	2118	263,00	03/07/2021	6	2 028	2 023	88,83	281,49	281,51	88,83	370,34	192,68
TROMBONNUSSE MISOULT	2118TROMBONNUSSE2018	2118	597,08	23/05/2018	6	2 028	2 024	99,51	196,02	398,06	99,51	497,57	298,51
PARCELLES	2118PARCELLES2018	2118	393,52	24/06/2018	6	2 020	2 022	130,51	130,51	263,01	130,51	263,01	130,51
TRAVAIL PARCELLES 2014	2118PARCELLES2014	2118	1 059,00	17/07/2014	6	2 028	2 021	333,00	825,93	825,93	333,00	1 158,93	
										resultat 2021	1 512,24	1 512,24	3 024,48
VOITURE DACHA		2162	6 000,00	2 014	10	2 024	2 025		4 200,00	1 800,00	600,00	4 800,00	1 200,00
										resultat 2021	600,00	600,00	1 200,00
PC PORTABLE DV		2183	3 581,72	44 029	5	2 021	2 025	706,34		3 581,72	706,34	706,34	2 875,38
DISQUE DUR ORDI PORTABLE BL		2183	98,94	2 018	3	2 028	2 021	32,98	65,96	32,98	32,98	65,96	
DISQUE DUR COMPTA		2183	70,44	29/12/2016	5	2 028	2 022	14,09	56,35	14,09	14,09	70,44	
PORTUSSE 4 PORTS		2183	77,41	2 018	3	2 028	2 021	25,80	51,61	25,80	25,80	77,41	
SCANBUS PHOTOGRAPH		2183	138,88	04/08/2015	5	2 017	2 021	31,78	107,10	31,75	31,75	138,88	
										resultat 2021	311,08	311,08	622,16
LAMPE HALOGENE		2184	98,65	25/12/2015	5	2 017	2 021	19,73	78,92	19,73	19,73	98,65	
										resultat 2021	19,73	19,73	39,46
										resultat 2021	19,73	19,73	39,46
										TOTAL	62 133,49	62 133,49	124 266,98

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve les amortissements 2020 pour la somme de 62 133,48 €.

## 6 – PROGRAMMATION BASSIN VERSANT

### 6.1 Le bilan 2020

Delphine HEUDRON présente les réalisations de la programmation 2020 :

Commune	Ouvrage	Nature (*)	Contenu	Coût
Angiens	Mare Cadinot	T	Abattage d'arbres vieillissants, réfection du talus et plantations, curage de la zone inondable	4 105 €
Angiens	Silleron Amont Silleron Aval	E	Réhabilitation des ouvrages de fuite (bétons dégradés, risque d'infiltration dans les corps de digue	6000 € (report sur 2021)
La Chapelle/Dun	Bassin « Lheureux » RD89	T	Remise en état de la zone inondable et du dispositif de vidange : déboisement et broyage des arbres abattus	7 357 €
La Chapelle/Dun	Bassin RD 89	T	Curage des deux entrées d'eau	591,60 €
Veules-les-Roses	Amont route de Blosseville	T	Coulées boueuses dans une propriété, route de Blosseville par des écoulements provenant d'une parcelle agricole. Réalisation d'un talus pour guider les écoulements vers une prairie voisine.	591,60 €
Houdetot	Ouvrage RD 437	T	Suite aux travaux de création de l'ouvrage, stagnation d'eau dans le chemin d'accès à une propriété => modification du profil du chemin.	2 362 €
Veules-les-Roses	Les Hollandais	T	Suite à des observations d'écoulements à côté du débit de fuite, recherche de l'origine de ces infiltrations ; réfection de la partie aval de canalisation de vidange à venir	116 € (investigation origine de la fuite)
Luneray	Rue du Chêne à Riolo	E	Levés topo réalisés, scénarii d'aménagement proposés et à retravailler avec levés topos complémentaires	(report 2021)

<b>Fontaine-le-Dun</b>	Brametot 29	T	Amélioration des écoulements à l'aval de l'ouvrage pour éviter des inondations de voirie sur le RD 142	3 558 €
<b>Fontaine-le-Dun / St Pierre le Viger</b>	Rue de la Magdeleine	T	Réalisation d'une noue parallèle à la route, dans la prairie en aval, pour mettre la route de la Magdeleine « hors d'eau », par une noue dans la prairie en aval => attente de l'effet de ces travaux avant de poursuivre maîtrise d'œuvre pour d'autres aménagements	Travaux réalisés en urgence début 2021, pas encore facturés
<b>Le Bourg-Dun</b>	Blengre		Acquisition foncière de l'emprise parcellaire	3 029 € (report)
<b>Veules-les-Roses</b>	Chemin du Val	E	Levés topos et étude de maîtrise d'œuvre de conception, en cours	35 000 € (report)

(\*) T : travaux ; E : études

## 6.2 La programmation 2021

La programmation a été validée par la commission bassin versant du 22 mars 2021.

Des compléments budgétaires sont proposés sur les dossiers en cours :

- Luneray, Rue du Chêne à Riolo, maîtrise d'œuvre de conception, pour 10 000 €
- Angiens, travaux de réhabilitation des ouvrages de vidange de Silleron Amont et Silleron Aval, pour 26 770 €.

Comme chaque année, l'entretien des ouvrages sera externalisé pour partie et réalisé en régie avec location de machine pour le reste.

Des repères de stabilité avaient été posés sur l'ouvrage Brametot 29 en 2014, de nombreuses cavités s'ouvrant sur ce terrain. Un levé topographique de ces repères est prévu en 2021.

Le curage de l'ouvrage du Potay M/9, au Bois Marquis n'a pas pu être réalisé en 2020. Les difficultés d'accès et de retrait de la terre sédimentée conduisent à prévoir un marché complet de curage et d'exportation des produits de curage dans le respect de la réglementation. Un budget conséquent est prévu pour cette opération.

En matière d'hydraulique douce, des travaux d'étanchéification de fossé-talus sont d'ores et déjà prévus sur les communes d'Autigny et de La Gaillarde.

Une démarche collective a été enclenchée avec les agriculteurs du bassin versant du Chemin du Val sur la commune de Sotteville-sur-mer : bande enherbée, fascines, haies, talus, déplacement d'entrées de parcelles. Le syndicat de bassins versants contribuera sur la partie des aménagements nécessitant du terrassement.

Un budget complémentaire est proposé pour des opérations de même type qui pourraient se mettre en route sur d'autres secteurs.

Un budget de 3000 € et 5000 € est respectivement prévu pour ces 2 opérations.

La commission agricole réunie le 23 mars 2021 propose les actions suivantes pour 2021 :

- Fascines, pour un budget de 1500 € afin de répondre aux demandes au cas par cas.
- Plantations de haies avec un budget de 25 000 € pour un marché de plantations et 1 500 € d'achat de plants pour des plantations réalisées en régie. Le syndicat de bassins versants sollicitera les aides proposées dans le cadre du Plan de Relance, en complément des 25 000 € de fonds propres, ce qui permettra de mener une opération des plantations de plus grande envergure qu'en 2020.

Le récapitulatif de la programmation BASSIN VERSANT 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION BASSIN VERSANT 2021							
BV / HD	Ouvrage / secteur	Type intervention	Commune	FCT 2021	INVT 2021	REPORT 2020	Compte
<b>EMPRUNT</b>							
BV		Emprunt BV capital			32 601,00 €		1641/1681
BV		Emprunt BV intérêt		8 500,00 €			6611/6615
<b>ETUDES</b>							
<b>69 260,00 €</b>							
BV	Magdeleine	Etude	Fontaine / St Pierre le Viger			5 760,00 €	2031
BV	Magdeleine / Luneray	Topographie	Fontaine / St Pierre le Viger			1 500,00 €	2031
BV	Chemin du Val	Maîtrise d'œuvre + DLE	Veules les Roses			15 000,00 €	2031
BV	Chemin du Val	Topographie	Veules les Roses			10 000,00 €	2031
BV	Chemin du Val	Etudes géotechniques	Veules les Roses			10 000,00 €	2031
BV	Hollandais	Maîtrise d'œuvre - débit de fuite	Veules les Roses			5 000,00 €	2031
BV	Silleron a mont/aval	Maîtrise d'œuvre - débit de fuite	Angiens			6 000,00 €	2031
BV	Chêne à Riote	Maîtrise d'œuvre + Topographie	Luneray		10 000,00 €		2031
BV		Protection rapprochée (Cahix, Reine, Legon)	Luneray, St Pierre Vig, Gaillarde	5 000,00 €			6135
BV	Brametot 29	Levé des repères	Autigny		1 000,00 €		2031
<b>TRAVAUX</b>							
<b>105 040,20 €</b>							
BV		location matériel topo		100,00 €			611
BV	Brametot 27	réparation malette instrumentation	Autigny	1 000,00 €			61558
HD	Fascines	Pieux		1 200,00 €			60633
Tous	Divers	Engazonnement		400,00 €			60633
Tous	Communication	Journal / flyer balsamine		4 000,00 €			6238
Tous	Communication	site internet		2 000,00 €			6238
BV	Divers	frais notaire bail environnementaux		2 000,00 €			6227
HD	Bretteville/Magdeleine	Aménagements HD		5 000,00 €			6135
HD	Capron Sotteville	Aménagements HD - Talus	Sotteville sur Mer		600,00 €		2128
HD	Chemin du Val	Aménagements HD	Sotteville sur Mer	3 000,00 €			6135
HD	Gonzeville Bourville Blossenville	Fascines	Gonzeville Bourville Blossenville	1 335,20 €			6135
HD		Haies marché 2021			25 000,00 €		2121
HD		Haies marché 2020				25 956,00 €	2121
HD		Achat plants 2021			1 500,00 €		2121
BV		Broyage - élagage		1 000,00 €			61521
BV	Noue lotissement Hayette	Curage	Autigny	2 000,00 €			61521
BV	Blengre	Acquisitions fondères				3 029,00 €	2111
BV	Silleron a mont/aval	Travaux débit de fuite			25 920,00 €		2318
<b>ENTRETIEN</b>							
<b>24 891,60 €</b>							
BV	Tous	Entretien / marché Fauche		7 300,00 €			611
BV	Tous	Entretien / location machine		2 000,00 €			611
BV	Potay MB	Curage	St Pierre le Vieux	15 000,00 €			61521
BV	RD89	Curage entrée d'eau	La Chapelle sur Dun	591,60 €			61521
				<b>61 426,80 €</b>	<b>96 621,00 €</b>	<b>82 245,00 €</b>	

Philippe DUFOUR indique que les travaux en 2021 couvrent essentiellement des réparations sur des ouvrages anciens du syndicat et de l'ex-Sivom du Caux-Maritime, et des travaux d'hydraulique douce.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres valide la programmation bassin versant 2021.**

## 7 – PROGRAMMATION RIVIERE 2021

### 7.1 Bilan de l'année 2020

Delphine HEUDRON présente les travaux réalisés :

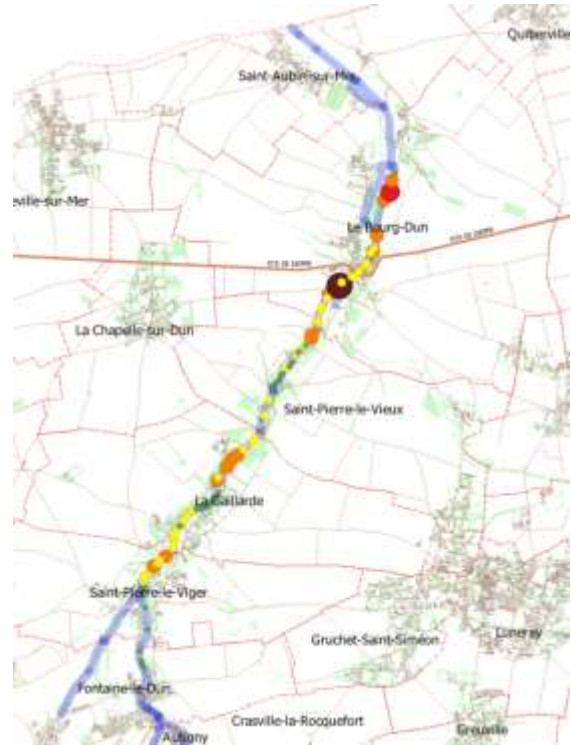
Commune	Propriété	Contenu	Coût
St Pierre le Viger	M. Brest	Talutage, plançonnement sur un linéaire de 33 m.	1 250 €
Veules-les-Roses	M. Leterrier	Stabilisation de berges par tressage sur 25 ml	1 681 €
Veules-les-Roses	Mme Furon Charpentier	Stabilisation de berges par tressage sur 60 ml	3 740 €
Veules-les-Roses	M. Spiri	Reprise d'un tressage réalisé en 2014	0 €
Le Bourg-Dun	M. Ph Dufour	Stabilisation d'un enrochement par talutage	367 €

Elle fait le bilan de l'opération « lutte contre la balsamine de l'Himalaya :

- Mise en œuvre avec un chantier d'insertion (Interactif), encadré par 1 personne du syndicat

Temps passé par intervenant sur le programme 2020				
	Interactif	Diméth	Bénédicta	Dalphine
Terrain	33 jours	19 jours	7,5 jours	35,5 jours
Synthèse				10 jours

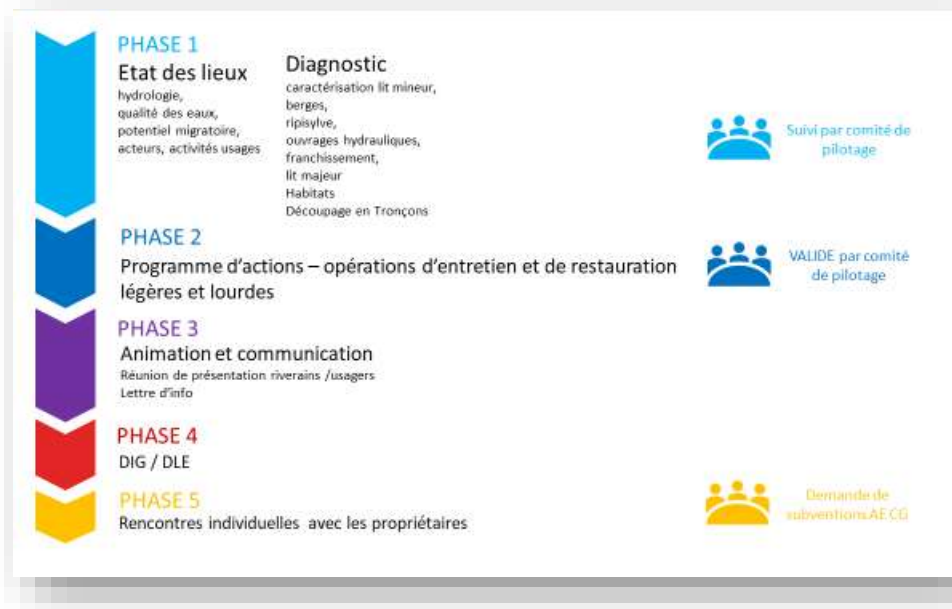
- Linéaire traité : de la rue André Raimbourg à Fontaine-le-Dun jusqu'au pont de la station d'épuration du Bourg-Dun
- Ce linéaire a fait l'objet de 3 passages pour éliminer les repousses, soit au total de 243 000 plantes arrachées !
- Coût de la campagne 2020 : 23700 €, avec le soutien financier du FEDER à hauteur de 70%.



## 7.2 La programmation 2021

La programmation a été validée par la commission rivière du 15 mars 2021.

La commission propose d'établir un **PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION sur le Dun (PPRE)**, qui permettra de faire un bilan après 20 années de réalisation, de porter un regard « neuf » sur la rivière et d'apporter des nouvelles propositions sur des secteurs où le syndicat se trouve dans une impasse technique. Ce plan se déroulera selon les étapes suivantes :



Il a également pour objectifs de :

- Définir les besoins d'entretien sur le Dun non réalisé par les riverains
- Réfléchir et établir un cadre juridique à nos actions
- Donner au syndicat la possibilité de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau et du Département pour des travaux.

Un budget de 40 000 € est prévu pour cette étude, avec le financement de l'Agence de l'eau à hauteur de 70% et du Département à 10%.

L'opération « **LUTTE CONTRE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA** » se poursuivra pour la deuxième année consécutive en 2021 selon le planning et le budget suivants :



### **PIEGEAGE**

L'agent du syndicat, Dimitri Jolly, assure le piégeage des rats musqués sur le Dun depuis de nombreuses années ; ces espèces considérées comme nuisibles provoquent la déstabilisation de berges.

Cette année, est apparue une nouvelle espèce nuisible, le RAGONDIN, classés en tant qu'espèce exotique envahissante. Ils rendent les berges instables en creusant leurs terriers et galeries. Si rien n'est fait, des travaux de stabilisation de berges devront être entrepris pour réparer les dégâts.

Le piégeage de ces rongeurs nécessite l'acquisition de cages adaptées.

Il est nécessaire d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter des coûts de travaux de stabilisation trop importants. La solution est le piégeage dans des cages appropriées par un piégeur agréé. Le Syndicat a prévu un budget de 600 € pour l'acquisition de 8 cages à ragondins.

Il y a quelques années, le Syndicat avait mis en place une prime à la queue de rat qui consiste à verser une participation aux piégeurs agréés en fonction du nombre d'animaux capturés. Le Président propose de relancer cette prime en 2021, avec un montant spécifique pour le ragondin, afin d'encourager la participation des piégeurs agréés.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le prêt des cages aux piégeurs agréés, approuve la prime de 10 € par queue de ragondins, et celle de 5 € par queue de rats musqués, versées uniquement aux piégeurs agréés.**

### **DISPOSITIF TRAVAILLEUR ISOLE**

Pour respecter la réglementation et pouvoir porter assistance à l'agent en cas de problème, le syndicat a équipé Dimitri Jolly d'un dispositif travailleur isolé, mis en service depuis le 11 mars 2021. L'abonnement est de 31 €/mois.

Aucun chantier n'est programmé en 2021, mais une enveloppe de 2 000 € est réservée pour des interventions d'urgence.

La synthèse de la programmation RIVIERE est présentée dans le tableau ci-dessous :



PROGRAMMATION RIVIERE 2021								
BV / HD	Rivière	Type intervention	Commune	FCT 2021	INVT 2021	REPORT 2020	Compte	
ETUDES								40 000,00 €
RIV	Dun	Plan de restauration et entretien	toutes		40 000,00 €		2031	40 000,00 €
TRAVAUX								
RIV	Dun	Chantier Tunage Forestier M. BRIDOUX	La Gaillarde			7 160,00 €	2128	7 160,00 €
RIV	Veules	Fourniture Gaules de saule	Veules les Roses			3 978,00 €	2121	3 978,00 €
RIV		Travaux imprévus		2 000,00 €			6135	2 000,00 €
ENTRETIEN / MATERIEL								42 027,00 €
RIV	Dun	Lutte contre la Balsamine chantier insertion	toutes	19 800,00 €			611	19 800,00 €
RIV	Dun	Achat piégeage ragondins	toutes		600,00 €		2158	600,00 €
RIV	Dun	Participation queue de rat	toutes	500,00 €			6188	500,00 €
RIV		Achat camion				40 550,00 €	2182	40 550,00 €
RIV		Dati protection travailleur isolé		377,00 €			6262	377,00 €
				22 677,00 €	40 600,00 €	51 688,00 €		

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres valide la programmation rivière 2021.

## 8- BUDGET 2021

Philippe DUFOUR présente le budget prévisionnel pour 2021.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

COMPTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Recettes réelles	PROPOSITIONS
		2020	2020	2021
OPERATIONS REELLES				
002	excédent de fonctionnement			37 459,70 €
<b>Chapitre 013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	4 950,00 €	7 156,54 €	- €
6419	Rembt sur rémunération de personnel	4 950,00 €	7 156,54 €	0,00 €
<b>Chapitre 70</b>	<b>Produits des services</b>	- €	1 000,00 €	- €
7023	vente récoltes et produits forestiers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 73</b>	<b>Dotations, Subventions et participations</b>	694,00 €	696,00 €	694,00 €
73111	participations des autres communes	694,00 €	696,00 €	694,00 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations, Subventions et participations</b>	295 946,00 €	265 945,58 €	282 276,00 €
7473	Subventions département	0,00 €		0,00 €
7474	Participations communes	0,00 €		0,00 €
74748	Participations autres communes	265 946,00 €	265 945,58 €	265 946,00 €
7478	Subventions autres organismes (AESN)	30 000,00 €		16 330,00 €
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	3 135,00 €	3 356,13 €	3 963,30 €
752	revenus des immeubles	3 130,00 €	2 760,54 €	3 963,30 €
7588	autres produits de gestion courante	5,00 €	595,59 €	0,00 €
<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	- €	204,31 €	162,00 €
7788	produits exceptionnels divers	0,00 €	204,31 €	162,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>			278 358,56 €	287 095,30 €
OPERATIONS D'ORDRE				
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	22 575,00 €	22 574,73 €	22 575,00 €
777	Quote part subv d'invest transf/résultat exer.	22 575,00 €	22 574,73 €	22 575,00 €
7788	produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773	mandats annulés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>327 300,00 €</b>	<b>300 933,29 €</b>	<b>347 130,00 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES**

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Dépenses réelles	PROPOSITIONS
		2020	2020	2021
<b>OPERATIONS REELLES</b>				
<b>002</b>	<b>Deficit de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>98 040,00 €</b>	<b>62 892,66 €</b>	<b>101 225,00 €</b>
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>6 750,58 €</b>	<b>6 270,00 €</b>
60622	Carburant	2 900,00 €	2 632,53 €	2 900,00 €
60623	Alimentation	100,00 €	54,22 €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	2 025,84 €	1 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	6 700,00 €	757,34 €	1 470,00 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €	973,16 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	307,49 €	300,00 €
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>80 190,00 €</b>	<b>53 343,87 €</b>	<b>80 985,00 €</b>
611	Prestations de services	37 400,00 €	25 296,50 €	29 400,00 €
6132	Location immobilière	2 800,00 €	2 419,10 €	2 450,00 €
6135	location mobilière	29 280,00 €	4 610,80 €	17 600,00 €
61521	Entretien de terrains	0,00 €	12 308,08 €	18 600,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	2 500,00 €	1 450,32 €	1 500,00 €
61558	Entretien et réparations sur d'autres biens mobiliers	1 000,00 €	341,05 €	1 500,00 €
6156	Maintenance	2 280,00 €	2 673,68 €	3 600,00 €
6161	Primes d'assurance	4 250,00 €	4 248,36 €	4 335,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	400,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6188	Autres frais divers	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>5 550,00 €</b>	<b>2 798,21 €</b>	<b>13 970,00 €</b>
6225	Indemnité au comptable	450,00 €	45,73 €	50,00 €
6227	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonie	0,00 €	240,00 €	1 360,00 €
6238	Frais divers de publicité...	800,00 €	0,00 €	6 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €	0,00 €	300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	800,00 €	156,75 €	210,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 100,00 €	929,83 €	1 500,00 €
627	Frais bancaires	300,00 €	250,00 €	300,00 €
6281	Concours divers	1 100,00 €	1 044,00 €	2 100,00 €
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	300,00 €	82,61 €	100,00 €
6288	Divers services extérieurs	200,00 €	49,29 €	50,00 €
6353	Impôts indirects	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>134 880,00 €</b>	<b>125 497,03 €</b>	<b>153 166,00 €</b>
<b>63</b>	<b>Impôts taxes et versements sur rémunérations</b>	<b>670,00 €</b>	<b>546,56 €</b>	<b>630,00 €</b>
6332	Cotisation au FNAL	70,00 €	68,15 €	80,00 €
6336	CNFPT et CDGFPT	600,00 €	478,41 €	550,00 €
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>134 210,00 €</b>	<b>124 950,47 €</b>	<b>152 536,00 €</b>
64111	Personnel titulaire	93 130,00 €	83 885,39 €	100 000,00 €
64131	personnel non titulaire	5 000,00 €	4 601,90 €	10 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	11 500,00 €	11 513,78 €	14 000,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	20 000,00 €	20 161,08 €	23 000,00 €
6454	cotisation assedic	200,00 €	186,86 €	200,00 €
6455	cotisation pour assurance personnel	3 550,00 €	3 965,48 €	4 200,00 €
6475	médecine du travail	0,00 €	0,00 €	500,00 €
6488	autres charges de personnel CNAS	830,00 €	636,00 €	636,00 €
<b>Chapitre 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>22 120,00 €</b>	<b>19 884,33 €</b>	<b>21 505,00 €</b>
6531	Indemnités des élus	19 500,00 €	18 219,70 €	20 000,00 €
6533	Cotisation retraite	2 600,00 €	1 664,28 €	1 500,00 €
65888	charges diverses de gestion courante - PAS	20,00 €	0,35 €	5,00 €
<b>Chapitre 66</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>10 800,00 €</b>	<b>9 597,47 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
66111	Intérêts des emprunts	10 200,00 €	9 508,38 €	8 500,00 €
6615	interets des comptes courants debiteurs	600,00 €	89,09 €	500,00 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
6711	Intérêts Moratoires	100,00 €	0,00 €	100,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>217 871,49 €</b>	<b>284 996,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>Chapitre 042</b>	<b>Operations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>61 360,00 €</b>	<b>61 351,01 €</b>	<b>62 134,00 €</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	61 360,00 €	61 351,01 €	62 134,00 €
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre 022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>61 351,01 €</b>	<b>62 134,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>327 300,00 €</b>	<b>279 222,50 €</b>	<b>347 130,00 €</b>

**SECTION DE D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Comptes	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	PROPOSITIONS		
		Reports	Nouveaux crédits	Total
001	Report du déficit d'investissement			
<b>OPERATIONS REELLES</b>				
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	32 601,00 €	32 601,00 €
1641	Emprunts en Euros		31 551,00 €	31 551,00 €
16818	Autres Emprunts	0,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles	59 260,00 €	51 000,00 €	110 260,00 €
2031	Frais d'études et insertion		51 000,00 €	110 260,00 €
2033	Frais d'insertion	59 260,00 €	0,00 €	0,00 €
2051	Logiciels		0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Incorporelles	85 298,00 €	27 243,00 €	112 541,00 €
2111	Terrains nus		0,00 €	85 298,00 €
2118	Indemnisation		0,00 €	0,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		26 513,00 €	26 513,00 €
2128	Autres agencements et aménagements		0,00 €	0,00 €
2158	Outillage et matériel technique	85 298,00 €	600,00 €	600,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport		0,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations		130,00 €	130,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	26 770,00 €	26 770,00 €
2312	Autres immobilisations- terrain		0,00 €	0,00 €
2318	Autres immobilisations incorporelle	0,00 €	26 770,00 €	26 770,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 040	Opération transfert entre section	0,00 €	22 575,00 €	22 575,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	104 575,00 €	104 575,00 €
0	Intégration des frais d'études	0,00 €	104 575,00 €	104 575,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>144 558,00 €</b>	<b>264 764,00 €</b>	<b>409 322,00 €</b>

Comptes	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	PROPOSITIONS		
		Reports	Nouveaux crédits	Total
<b>OPERATIONS REELLES</b>				
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	183 190,87 €	183 190,87 €
Chapitre 023	Transfert de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 024	Cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers...	0,00 €	3 022,00 €	3 022,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	3 022,00 €	3 022,00 €
1068	Besoin autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €	56 000,13 €	56 000,13 €
1322	Subventions de la Région	0,00 €	24 000,13 €	24 000,13 €
1323	Subventions du département	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
1328	Autres (AESN)	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt en Euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	400,00 €	0,00 €	400,00 €
2111	Terrains nus	400,00 €	0,00 €	400,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 040	opération transfert entre section	0,00 €	62 134,00 €	62 134,00 €
28	Amortissements	0,00 €	62 134,00 €	62 134,00 €
Chapitre 041	opérations patrimoniales	0,00 €	104 575,00 €	104 575,00 €
2031	Intégration des frais d'études	0,00 €	100 466,00 €	100 466,00 €
2033	Intégration des frais d'insertion	0,00 €	4 109,00 €	4 109,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>400,00 €</b>	<b>408 922,00 €</b>	<b>409 322,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve** le budget primitif 2021 pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement de 347 130 € et un montant équilibré en dépenses et en recettes d'investissement de 409 322 €.

Delphine HEUDRON présente les participations communales pour chaque intercommunalité et commune, inchangées par rapport à 2020 :

- Communauté de Communes de la Cote d'Albâtre : 166 465.95 €
- Communauté de Communes Terroir de Caux : 81 644.88 €
- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville : 13 246 €
- Benesville : 693.88 €
- Bretteville St Laurent : 1154.59 €
- Canville les Deux Eglises : 1 940.19 €
- Gonzeville : 784.94 €
- Pretot Vicquemare : 97.50 €
- Reuville : 611.53 €

## 9- FISCALISATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES

---

Six communes membres du Syndicat versent une participation communale au titre des actions Hors GEMAPI. Certaines d'entre elles souhaitent la fiscaliser, les autres restant sur le principe de la budgétisation pour l'année 2021.

Le Syndicat et les communes doivent respecter la procédure suivante :

- ① Le Syndicat délibère pour fiscaliser l'ensemble des participations pour les 6 communes (Reuville, Pretot-Vicquemare, Gonzeville, Benesville, Bretteville-Saint-Laurent et Canville les deux Eglises)
- ② Parmi ces 6 communes, celles qui souhaitent encore budgétiser les participations devront délibérer pour s'opposer à cette fiscalisation.
- ③ Si aucune délibération n'est prise par la commune, la fiscalisation sera appliquée d'office et pour 100 % de la participation prévue.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte** de fiscaliser les participations communales 2021 pour les **6 communes mentionnées ci-dessus**, sachant qu'elles auront ensuite 40 jours pour s'y opposer après réception du montant de leur participation.

## 10- ADHESION A L'AREAS

---

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'AREAS** pour la somme de 636 € pour l'année 2021.

## 11- ADHESION A L'ASYBA

---

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'Association des SYndicats de BAssins versants (ASYBA)** pour la somme de 600 € pour l'année 2021.

Philippe DUFOUR précise que la cotisation à l'ASYBA à augmenter, afin que cette dernière se donne les moyens de conduire de nouvelles actions, notamment sur le volet juridique.

## 12- PERSONNEL

---

Les commissions réunies en décembre ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la visibilité et la communication sur les actions du syndicat souvent mal connues, par de nouveaux supports de communication.

Une candidature a retenu notre attention pour travailler sur ce volet « communication », en particulier par la réalisation d'un site internet et la Page Facebook du syndicat.

Ce stage sera également l'occasion de travailler sur l'élaboration d'un parcours pédestre sur le Dun

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres autorise le recrutement d'un stagiaire sur ces actions, les sommes nécessaires seront inscrites au budget.**

Par ailleurs, Christelle Devaux travaille 7 h/ semaine pour la comptabilité du Syndicat. En période de budget la quantité de travail nécessite la réalisation d'heures complémentaires.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres autorise la réalisation d'heures complémentaires par l'agent, leur nombre sera validé par le Président par certificat administratif.**

Mme HEUDRON a fait l'achat d'un adaptateur VGA – HDMI afin de pouvoir connecter les nouveaux ordinateurs du syndicat avec le vidéoprojecteur.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Président à rembourser la somme de 29.99 € TTC à Mme HEUDRON Delphine.**

## 13- MISE EN PLACE DU RIFSEEP

**Considérant** qu'il convient d'instaurer au sein du Syndicat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en lieu et place du régime indemnitaire existant.

**Considérant** que ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

**Considérant** qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Il est proposé au comité syndical les dispositions suivantes :

### ☒ LES BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)
- Agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein du Syndicat.

### ☒ CONDITIONS DE CUMUL

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, ; par principe de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- L'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP),
- La prime de service et de rendement (PSR)
- L'indemnité spécifique de service (ISS)
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- La prime de fonctions informatiques et l'indemnité horaire pour traitement de l'information,
- L'indemnité de sujétions spéciales
- L'indemnité scientifique

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement)

- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les dépenses compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnités compensatrice, indemnité différentielle, GIPA...)
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreinte...)
- La prime de responsabilité versée au DGS,
- La rémunération des agents publics participant à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours)
- La prime spéciale d'installation, l'indemnité de changement de résidence,
- L'indemnité de départ volontaire

L'arrêté en date du 27/8/2015 précise par ailleurs que le RIFSEEP est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail défini par le décret n°2000-815 du 25/8/2000.

#### ⊗ MODALITES D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE et le cas échéant au titre du CIA sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

#### ⊗ MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (ISFE) : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

- Cadre général

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Elle reposera ainsi qu'une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1 et défini selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

CRITERE PROFESSIONNEL 1	CRITERE PROFESSIONNEL 2	CRITERE PROFESSIONNEL 3
Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage, ou de conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
INDICATEURS	INDICATEURS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité d'encadrement direct</li> <li>- Responsabilité de coordination</li> <li>- Responsabilité de projet ou d'opération</li> <li>- Responsabilité de formation d'autrui</li> <li>- Ampleur du champ d'action</li> <li>- Influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance (niveau élémentaire à expertise)</li> <li>- Complexité</li> <li>- Niveau de qualification requis</li> <li>- Temps d'adaptation</li> <li>- Difficulté (exécution simple ou interprétation)</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Initiative</li> <li>- Diversité des tâches, des dossiers, des projets</li> <li>- Influence et motivation d'autrui</li> <li>- Diversité des domaines de compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vigilance</li> <li>- Risques d'accident</li> <li>- Risques de maladie professionnelle</li> <li>- Responsabilité matérielle /</li> <li>- Valeur du matériel utilisé</li> <li>- Responsabilité pour la sécurité d'autrui</li> <li>- Valeur des dommages</li> <li>- Responsabilité financière</li> <li>- Effort physique</li> <li>- Tension mentale, nerveuse</li> <li>- Confidentialité</li> <li>- Relations internes</li> <li>- Relations externes</li> <li>- Facteurs de perturbation</li> </ul>

- **Conditions d'attribution**

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

#### FILIERE TECHNIQUE

- **CATEGORIE A**

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANT DE L'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRE	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210	5 000 €
Groupe 2	Responsable de service	32 130	5 000 €
Groupe 3	Chargé de mission	25 500	5 000 €

- **CATEGORIE C**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANT DE L'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRE	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Chef de chantier rivière	11 340	3 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800	3 000 €

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- **CATEGORIE C**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANT DE L'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRES	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Gestionnaire comptable	11 340	3 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800	3 000 €

- **Réexamen du montant de l'IFSE**

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- 1- En cas de changement de fonctions
- 2- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation,...)
- 3- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

- **Périodicité de versement de l'IFSE**

Elle sera versée mensuellement.

- **Modulation de l'IFSE du fait des absences**

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- En cas de maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/ accident de travail :  
⇒ L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement
- En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée,  
⇒ le régime indemnitaire est interrompu
- En cas de congés annuels, de congés maternité ou pour adoption et de congé paternité,  
⇒ L'IFSE est maintenu

## ☒ MISE EN ŒUVRE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) : DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPE DE FONCTIONS

- **Cadre général**

Il est instauré au profit des agents un Complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

L'engagement professionnel et la manière de servir pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnel de l'année N ou de l'année N-1 et de tout autre document d'évaluation spécifique...

- **Les conditions d'attribution**

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :

### FILIERE TECHNIQUE

- **CATEGORIE A**

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANT DU CIA	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRES	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €	4 500 €
Groupe 2	Responsable de service	5 670 €	4 500 €
Groupe 3	Chargé de mission	4 500 €	4 500 €

- **CATEGORIE C**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANT DU CIA	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRES	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Chef de chantier rivière	1 260 €	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 260 €	1 260 €

### FILIERE ADMINISTRATIF

- **CATEGORIE C**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANT DU CIA	
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	PLAFONDS ANNUELS REGLEMENTAIRES	BORNES SUPERIEURES
Groupe 1	Gestionnaire comptable	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €	1 260 €

- **Modulation du CIA du fait des absences**

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pendant les 12 derniers mois à compter de la date du précédent règlement.

- **La périodicité de versement du CIA**

Il fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.



**☒ DATE D'EFFET**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/05/2021.

Philippe DUFOUR fait remarquer que ces régimes indemnitaires ont été mis en place également sur les communes et qu'il s'agit de consolider des pratiques existantes.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité syndical DECIDE :**

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

## **14- INFORMATIONS DIVERSES**

---

Le Syndicat a récemment acquis un camion en remplacement de son IVECO Daily. Ce dernier est proposé à la vente en priorité aux communes membres du Syndicat. Il doit passer au contrôle technique le 12 avril. Un mail sera envoyé aux mairies avec les résultats du CT. Le camion sera cédé au plus offrant.

L'assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 20h00.